

# le **M**ouvement



**Collecte des RDD**

Page 7

**Veillez noter que le bureau municipal sera fermé durant les journées suivantes : 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet**

**Bureau municipal  
819 362-2712**

**Heures d'ouverture**  
Du lundi au vendredi  
de 9 h à 16 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,  
Plessisville (Québec) G6L 2Y7  
[info@paroisseplessisville.com](mailto:info@paroisseplessisville.com)

# Mot du conseil

---

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le printemps s'est bien fait attendre cette année, mais il s'est enfin installé. Nous espérons que vous profitez des températures plus clémentes et du soleil pour bouger à l'extérieur. C'est bon pour notre santé physique et mentale!

De notre côté, nous sommes heureux de constater un vent de collaboration régionale au sein de la MRC de l'Érable. Les municipalités font toutes face à des défis importants et à des exigences gouvernementales de plus en plus grandes. Pour les petites municipalités, les défis sont encore plus grands et l'importance du travail d'équipe est plus que jamais d'actualité. C'est d'ailleurs en ce sens que la MRC et la Ville de Plessisville ont adressé une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'étudier une mise en commun des services incendie. Dans le même esprit de collaboration régionale, la Ville de Plessisville souhaite s'intégrer à l'entente intermunicipale des services d'ingénierie de la MRC. Les démarches suivent également leur cours concernant certaines ententes inter municipales à venir avec nos voisins de la Ville et d'autres municipalités environnantes.

Cette volonté de travailler ensemble va dans la même direction que notre discours et nos actions des derniers mois. Cette façon de faire correspond à notre vision d'une région et de municipalités plus fortes. Nous sommes convaincus que c'est en unissant nos forces et nos ressources que nous serons en mesure d'offrir davantage de services répondant aux besoins de nos citoyens respectifs. Nous tenons toutefois à vous assurer que les intérêts de nos citoyens sont et seront toujours au centre de nos décisions.

Plusieurs citoyens ont pu voir circuler dans les rues de la Paroisse le souffleur, ainsi que le balai de rue de la Ville de Plessisville. Notre nouvelle collaboration nous permet, de part et d'autre, de profiter de certaines ressources disponibles pour nos citoyens. La Ville a également accepté de reporter l'exécution de travaux relativement à des chambres de compteurs d'eau qui avaient été imposés par sentence arbitrale en 2020. La date d'échéance, initialement prévue au 31 décembre 2021, a été repoussée au 31 décembre 2023. À la suite du climat très différent qui teinte nos relations, nous sommes très heureux de la suspension de ces travaux évalués à 800 000 \$. Cette décision est directement liée à l'esprit de collaboration qui habite maintenant les deux administrations municipales et nous remercions la Ville pour cette ouverture et cette confiance.

La demande de soutien au MAMH pour une étude portant sur un regroupement municipal a officiellement été déposée. Une première rencontre du comité a eu lieu le 11 mai dernier. La Ville et la Paroisse doivent maintenant fournir certaines informations au ministère. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier.

Les membres de votre conseil travaillent également sur plusieurs autres dossiers. La situation du Domaine Somerset, entre autres, nous préoccupe et nous vous assurons de notre pleine collaboration. Des travaux de réfection auront bientôt lieu dans le Petit rang 10. Plusieurs d'entre vous seront heureux d'apprendre que l'asphalte économique est désormais une chose du passé. Les travaux seront effectués en vraie asphalte, puisque le traitement de surface n'est pas un choix privilégié par les élus actuels.

En terminant, nous vous rappelons que nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions ou encore recevoir vos commentaires et suggestions.

Au plaisir!

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi, Audrey et Joanie



# Administration générale

## Informations générales

### Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux #4401  
Entretien des routes ..... #4406  
Matières résiduelles ..... #4401  
Animaux perdus ..... #4406  
Bibliothèque .....#4405

### Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. : ..... 819 362-0001

### Feu (permis de)

MRC de l'Érable .....819 362-2333  
poste 1254

### Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration ..... 819 362-2712

## Séances ordinaires du conseil municipal pour 2022

6 juin  
4 juillet  
8 août  
12 septembre  
3 octobre  
7 novembre  
5 décembre  
19 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

## Séances du conseil municipal

### Séance ordinaire

du conseil du 7 mars 2022

Dépôt des formulaires « liste des donateurs et rapport des dépenses » (DGE1038) – Candidats aux élections municipales 2021.

Ratification des comptes payés en février et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 134 594,52\$.

Une aide financière est versée aux organismes suivants :

- 2 casquettes à l'Association de dek hockey de Plessisville
- 500 \$ à l'Association de balle-molle de Plessisville
- 200\$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour le renouvellement du guide vélo 2022
- 200 \$ à l'Association de la dystromarche Centre-duQuébec/Chaudière-Appalache
- 500 \$ au Défi santé
- 100 \$ À l'Association des personnes malentendantes des Bois-Francis pour l'année 2022
- 100\$ au Club Lion pour leur événement Quille-O-Lion 2022.

Modification de l'entente Infrastructures en loisir 2021-2023 intervenue avec la Ville de Plessisville, le 19 octobre 2021.

Le conseil autorise la greffière-trésorière, Mme Joanie DeLadurantaye, à transmettre, avant le 10 mars 2022, au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles ci-dessous pour qu'ils soient procédés à la vente à l'enchère

publique, conformément à l'article 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais soient entièrement payés avant la vente.

Le conseil appuie la démarche initiée par la MRC d'Abitibi demandant le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local.

Le conseil appuie la démarche initiée par la Municipalité de Saint-Aimé demandant au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de revoir et d'alléger la réglementation reliée à l'entretien de la végétation dans un cours d'eau verbalisé lorsque ce dernier longe une route afin d'y assurer la sécurité des usagers de la route.

La municipalité démontre son intérêt à participer au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable. La Municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner application à la présente résolution.

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet de regroupement d'activités de bibliothèques et à assumer une partie des coûts dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.



# Administration générale (suite)

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet de regroupement d'activités pour les camps de jour et à assumer une partie des coûts dans le cadre du volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Le conseil demande à la Ville de Plessisville d'ajouter un addenda à sa demande de soumission pour la réparation des nids-de-poule et d'ajouter le réseau routier de la municipalité de la Paroisse de Plessisville.

Nomination de M. Jacques Côté comme président du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville ainsi que M. Léon Brassard comme membre du C.C.U et que tous les autres membres soient confirmés dans leur fonction pour l'année 2022.

Le conseil municipal est en accord avec la demande de dérogation mineure de Monsieur Serge Gosselin (requérant), 9088-0451 Québec inc, Dubois & Frères (propriétaire) pour autoriser le projet de lotissement avec une largeur minimale sur la ligne avant de 47.34 mètres au lieu de 50.00 mètres.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville informe le ministère des Transports, via le rapport financier de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, pour un montant de 634 604\$.

Le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de regarder s'il y a possibilité de rendre plus sécuritaire l'accès au Domaine Somerset qui se prend sur une route provinciale (265 Nord) et reconsidérer le lignage sur ce tronçon de route.

Le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de regarder s'il y a possibilité de rendre plus sécuritaire l'intersection de l'avenue Saint-Louis et du Boulevard des Sucrieries.

Le conseil demande au MTQ de revoir la limite de vitesse actuellement à 90km/h de la section de la rue Saint-Calixte Est comprise sur la route 267 entre la limite de la route 116 et le numéro civique 3086 de la rue St-Calixte.

Le conseil demande au ministère des Transports du Québec un suivi sur le dossier de creusage du fossé de la route 267.

## Séance ordinaire

du conseil du 4 avril 2022

Ratification des comptes payés en mars et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 604 155,75\$.

Une aide financière est versée aux organismes suivants :

- 500\$ pour le Relais pour la vie
- 250\$ pour la Troupe Ensemble
- 300\$ au Club de patinage artistique de Plessisville pour leur spectacle de fin de saison
- 350 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Plessisville

Le conseil de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet de prêts d'équipements et à assumer une partie des coûts dans le cadre du volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Le conseil demande le soutien et l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur le regroupement de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville.

Le conseil autorise la trésorière à payer les sommes dues sur réception des factures émises par l'Agence Well, après approbation du conseil et autorise la directrice générale à signer un contrat avec l'Agence Well à titre de consultants en communication, pour un budget maximal de 5 000\$, incluant les taxes nettes applicables, pour les besoins en communication de la municipalité.

Le conseil appuie le renouvellement de demande d'autorisation, ainsi que l'ajout des usages non agricoles sur les lots 4 018 611 et 4 018 613, afin de consolider le Parc régional des Grandes-Coulées.

Le conseil municipal est en accord avec la demande de dérogation mineure de messieurs David Roberge (requérant) et Jean-Luc Vigneault (propriétaire), pour autoriser la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire en cours arrière de 2.64 mètres au lieu de 3.00 mètres.

Le conseil municipal est en désaccord avec la demande de dérogation mineure de Madame Joelle Thiboutot Goyette,

---

requérante et future propriétaire, pour autoriser la hauteur de la clôture en cour avant de 1.83 mètre (6') au lieu de 1.20 mètre (4') sur le lot 4 017 890.

Adoption du règlement no 652-22 modifiant le règlement no 584-15 et abrogeant le règlement no 634-20 concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

Adoption du règlement no 653-22, règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Paroisse de Plessisville.

Adoption du règlement no 654-22 modifiant les annexes 4 et 5 du règlement no 626-20 fixant la tarification des biens, services ou activités de la municipalité.

## **Séance ordinaire**

du conseil du 2 mai 2022

Ractification des comptes payés en avril et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 311 073,19.

La greffière fait rapport au conseil de la participation de tous les membres qui le compose à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Une aide financière est versée aux organismes suivants :

- 450\$ au Festival de l'Érable pour l'achat d'une table pour le 5 à 7 des entreprises
- 250\$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
- 340\$ à Orapé pour l'achat de quatre billets lors du souper bénéfice virtuel de 2022.
- 250\$ à la MRC de l'Érable pour la tenue du Marché de Noël Érable Arthabaska 2022.

Le conseil municipal approuve l'embauche de Mme Christine Morneau, emploi à temps partiel, temporaire.

Approbation d'un projet pilote d'emplacements pour camions-restaurants pour une période allant du 3 mai au 31 octobre 2022;

La municipalité de la Paroisse de Plessisville octroie le contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2022 à Verdigo pour un montant de 13 639\$

La municipalité de la Paroisse de Plessisville octroie le contrat pour la tonte des fossés de la municipalité à Aulagri inc. pour un montant de 17 900\$.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville octroie à la compagnie Somavrac c.c. le contrat pour l'achat de chlorure de calcium liquide (35%) au coût de 0,3103\$ le litre pour une quantité approximative de 19 000 litres.

Le conseil autorise l'achat d'équipements audio-visuel pour la salle du conseil et de caucus pour un montant de 12 684,28\$ (Taxes nettes). Que ce montant soit pris à même le fond COVID de la MRC de l'Érable.

Le conseil signifie à Monsieur le Ministre François Bonnardel, son intention de réaliser les travaux relatifs au numéro de dossier PAVL pour le rang du Golf selon les modalités du Programme d'aide à la voirie locale;

La Paroisse de Plessisville s'engage à abaisser sa consommation réelle en eau potable sous le seuil maximal de 274 115 m<sup>3</sup> décrété par l'entente intermunicipale et s'engage à respecter certains engagements afin de réduire sa consommation en eau potable.

Nomination de Bélinda Drolet, Annick Héon, Rémi Brassard et Jean-François Labbé représentants de la municipalité au comité de travail politique et nomination de mme Johanne Dubois, M. Carl Faucher et mme Joanie De Ladurantaye représentants de la municipalité au comité de travail administratif pour l'étude d'opportunité.

Nomination de M. Jean-François Labbé, maire, et Bélinda Drolet, conseillère, en remplacement comme représentants de la Paroisse de Plessisville au comité consultatif de sauvegarde du patrimoine religieux.

Le conseil demande au ministère des Transports du Québec d'évaluer la possibilité de creuser davantage les fossés de la route 265 Nord, afin de faciliter le drainage des eaux pluviales dans certains secteurs du Domaine Somerset.

Adoption du règlement no 655-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 788 500\$ pour la réfection du Petit rang 10 sur le territoire de la municipalité.

Adoption du règlement no 656-22 abrogeant le règlement no 606-17 de la municipalité.

# Aménagement, urbanisme & développement

## Service d'Urbanisme

Bonjour à tous,

Le compte à rebours est commencé pour la date prévue de mon congé de maternité. C'est pourquoi je tiens à vous informer que puisque nous avons à cœur le service offert aux citoyens, je ne serai pas au bureau à temps plein. Sachez que je travaillerai de pair avec mon remplaçant. Je ferai quelques heures pendant la semaine, c'est pourquoi nous avons besoin de votre compréhension ainsi que de votre patience pour toute demande de permis. Nous envisageons quelques modifications sur le site internet pour faciliter les demandes de permis.

Amélie, inspectrice en bâtiment et environnement

## Fosses septiques

Cette année, Gaudreau Environnement est mandaté par la municipalité pour effectuer la vidange des fosses septiques. Nous allons adopter un nouveau règlement concernant la vidange des fosses septiques. En effet, il n'y aura pas de mesurage pour l'année 2022. Nous avons opté pour l'option de vidange systématique, soit une vidange au deux ou aux quatre ans, dépendamment de l'usage du bâtiment. C'est pourquoi nous vous demandons, si ce n'est pas déjà fait, d'informer la municipalité si vous avez eu une vidange de votre fosse septique en 2021 et début 2022, car nous allons dresser la liste des propriétés à faire vidanger et nous aimerions éviter que vous ayez à payer une vidange inutilement. Si vous avez des systèmes de traitement secondaire avancé de type HYDROKINETIC, appeler à la municipalité pour nous le mentionner.

## Mise aux normes d'une installation septique

Vous souhaitez changer votre installation septique? Saviez-vous que vous pouvez bénéficier de notre programme d'aide financière sous forme de prêt? Vous avez jusqu'au mois de septembre 2022 pour bénéficier de cette aide.



## AMONCELLEMENT ET NUISANCE GÉNÉRALE

La municipalité tient à vous rappeler qu'il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant d'un endroit privé ou à toute personne de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer sur un terrain, qu'elles soient visibles ou non pour le public, les nuisances suivantes :

- a) véhicule routier hors d'état de fonctionnement;
- b) véhicule routier en état apparent de réparation;
- c) ferraille, pneus, pièces ou carcasses d'automobile et de machinerie de toutes sortes;
- d) déchets, immondices, rebuts et détritux;
- e) substances nauséabondes de tout type;
- f) papiers, récipients métalliques et bouteilles vides;
- g) cendres et poussières;
- h) eaux sales ou stagnantes;
- i) débris de construction ou démolition;
- j) amoncellements et éparpillements de bois et de palettes;
- k) amoncellements de terre ou de pierre;
- l) débris ou saletés occasionnés par le transport de terre, matériaux de démolition ou autres;
- m) fumier, sauf pour l'exploitation agricole et conformément aux lois et aux règlements en vigueur;
- n) carcasses d'animaux morts;
- o) matières nuisibles ou malsaines à la santé humaine;
- p) arbre mort ou dangereux

## Résidus verts

La chaleur est enfin arrivée. Pour plusieurs cela signifie un beau grand ménage sur leur terrain extérieur. Nous souhaitons seulement vous rappeler que la municipalité met à la disposition de ses citoyens un site pour la récupération des résidus verts (pelouse, feuilles mortes, branches de 3 pouces de diamètre et moins). Celui-ci est situé dans le stationnement du bureau municipal. ( 290 route 165 sud à Plessisville) Il s'agit d'un service gratuit pour les citoyens de la municipalité. N'oubliez pas d'enlever vos résidus verts de vos sacs de plastiques. Une poubelle est déposée près du site pour vous permettre de les jeter.

### Acceptées

- Bran de scie et copeaux de bois;
- Branches et feuilles;
- Fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, mauvaises herbes, écorces, retailles d'arbustes et de haies, cocottes, etc.), sans terre;
- Fruits tombés de vos arbres (pommes, prunes, marrons, etc.);
- Gazon
- Plantes d'intérieur excluant le terreau d'empotage;
- Résidus de végétaux malades.

### Refusées

- Bois de construction, bois traité, bois peint, etc.;
- Branches, bûches, souches et troncs d'arbres de diamètre supérieur à 3 po;
- Cordages synthétiques, ruban adhésif et broches de métal;
- Résidus alimentaires;
- Roches et sable;
- Terre et terreau d'empotage;
- Tourbe (gazon en plaques);
- Déchets
- Etc.

## Nettoyage des rues

Chaque année, la municipalité procède aux travaux de nettoyage visant à débarrasser les rues des dernières traces de l'hiver. La municipalité vous invite à collaborer afin de garder notre municipalité propre. Veuillez ne pas créer de tas de poussière, de pierres et de détritrus dans la rue.

## Détritrus en bordure de route

La municipalité de la Paroisse de Plessisville lance un appel à sa population après avoir reçu de nombreux signalements de la part de citoyens témoins de déchets jetés en bordure de route, ou qui ont constaté une accumulation de détritrus dans les fossés et les bordures de route. La municipalité demande que de tels comportements cessent maintenant, pour assurer la protection de l'environnement.

## Nids-de-poules

Avec les températures douces suivies de période de froid, les conditions se trouvent réunies pour la création de nids de poules. Une tournée régulière des employés municipaux sera faite afin de colmater les nids de poules avec de l'asphalte froid. Lors de l'ouverture de l'usine d'asphalte, les employés feront du pavage avec de l'asphalte chaud afin de conserver les routes dans les meilleures conditions possible.

## Ouverture des jeux d'eau

Le service des travaux publics procédera à l'ouverture des jeux d'eau situés aux parcs des Petits Braves et du Domaine Somerset vers la mi-juin. Nous vous souhaitons un bel été.

## Distribution d'arbres

le samedi 28 mai 2022

Toute la population de la Paroisse de Plessisville est invitée à poser un geste pour l'environnement et à faire la plantation d'arbres!

Le samedi 28 mai, en avant-midi (de 9 h à midi), la municipalité procédera à la distribution gratuite d'arbres. Plusieurs essences d'arbres vous seront offertes au garage municipal, situé au 290 route 165 sud. Tous les arbres sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avec la participation de l'Association forestière du sud du Québec.

# Voirie (suite)

## Collecte des RDD

le samedi 28 mai 2022

Pour une année supplémentaire, la municipalité de la Paroisse de Plessisville offre à ses citoyens l'opportunité de se défaire de leurs résidus domestiques dangereux de façon responsable.

Samedi 28 mai 2022  
de 9 h à 12 h  
Garage municipal  
(à l'arrière de l'édifice municipal)  
290, route 165 sud,  
Plessisville

### Consignes à respecter

- Les RDD doivent se trouver dans leur emballage d'origine et être bien identifiés afin de faciliter leur traitement ou leur recyclage.
- Il ne faut jamais mélanger ou transvider des RDD.
- Cela pourrait causer des réactions chimiques dangereuses, en plus d'empêcher le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique des matières.
- Il est strictement interdit de déposer des RDD aux points de dépôt en l'absence de préposés.

## Attention à nos travailleurs

La saison estivale est bien entamée et cela signifie que les travaux sur nos routes vont débuter. Nous vous invitons donc à la prudence et nous vous rappelons de respecter la vitesse, la signalisation et la distance. Automobilistes, la prudence est aussi de mise à l'approche des différents chantiers routiers ou aires de travaux.

Soyez vigilants près des travailleurs de la construction ou en présence d'employés des travaux publics oeuvrant près de la route.

RALENTISSEZ, leur sécurité est notre priorité.

Merci de faire attention à nos travailleurs!

## Remplacement du pont de la route Kelly

Bonne nouvelle! Le pont situé à l'entrée de la route Kelly sera finalement remplacé cette année. Les détails qui sont connus à ce jour sont mentionnés dans le communiqué ci-joint du ministère des Transports (MTQ).

La municipalité est pleinement consciente des impacts que ces travaux auront pour les citoyens concernés. Bien que plusieurs discussions aient eu lieu avec le MTQ et le bureau du député concernant la possibilité d'installer une voie de contournement, le ministère maintient l'option du détour via le rang du Golf.

Afin de faciliter au maximum les déplacements des résidents du secteur, nous avons demandé de reporter en 2023 la subvention relative à la réfection de la 2e partie du rang du Golf, qui sera d'ailleurs recouverte d'asphalte de qualité. Nous souhaitons ainsi éviter que le détour imposé soit impacté par des travaux routiers.

Toutefois, nous avons récemment appris que des travaux auront lieu sur la route 116 entre Plessisville et Lyster. La municipalité s'est adressée au MTQ et au bureau du député pour les sensibiliser au fait que cette portion de la route 116 se retrouve dans le détour qu'auront à emprunter les résidents du secteur durant le remplacement du pont. Nous espérons que les travaux pourront être coordonnés de manière à ne pas impacter davantage nos citoyens.

Toujours dans l'esprit d'offrir le meilleur service possible à nos citoyens, des discussions sont prévues avec les différents services d'urgence afin de s'assurer que le secteur sera tout de même desservi de façon sécuritaire et que les délais de réponse demeureront raisonnables.

Comme ce dossier relève du MTQ, pour des questions ou des commentaires nous vous invitons à communiquer avec le MTQ aux coordonnées apparaissant au bas de leur communiqué ou encore avec le bureau du député provincial,

M. Éric Lefebvre.



## AVIS AUX RÉSIDENTS

### RECONSTRUCTION DU PONT DE LA ROUTE KELLY AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE NOIRE À PLESSISVILLE

Le ministère des Transports vous informe que le pont situé sur la route Kelly, au-dessus de la rivière Noire, à Plessisville, fera l'objet d'une reconstruction complète en 2022.

La structure, qui a atteint la fin de sa vie utile, sera donc entièrement démolie et reconstruite. Durant les interventions, qui vont s'échelonner sur environ 12 semaines, la route Kelly sera fermée en tout temps à la circulation à la hauteur de la structure.

Un chemin de détournement sera mis en place pour l'ensemble des travaux :

- Le rang du Golf (qui devient le 7<sup>e</sup> rang Ouest), la route du 8<sup>e</sup> Rang, la route 116 et la route Kelly.

Le début des travaux est prévu cet été. Lorsqu'elle sera connue, la date de début des travaux sera diffusée par communiqué de presse ainsi que sur Québec 511, un outil pratique pour planifier adéquatement ses déplacements.

Le Ministère est conscient des impacts causés par ces travaux, mais ceux-ci sont nécessaires afin d'assurer la pérennité de ce lien routier ainsi que la sécurité des usagers de la route. Le Ministère remercie les usagers de la route de leur compréhension.

#### Pour plus d'informations

Pour formuler un commentaire ou faire une demande de renseignements, vous pouvez joindre la Direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec en composant le 511 ou en consultant la page Nous joindre du site [transports.gouv.qc.ca](http://transports.gouv.qc.ca).



# Programme de récupération des tubulures acéricoles

La MRC de L'Érable, en collaboration avec l'entreprise A. Grégoire et Fils Ltée et les municipalités de son territoire, a mis en place un point de dépôt pour collecter les tubulures usées des acériculteurs de la région de L'Érable.

Où : À l'écocentre de Plessisville situé au 990, route 265 Nord  
Heures d'ouverture : Selon l'horaire de l'écocentre de Plessisville ou en communiquant au 819 621-7298. L'horaire est inclus dans cette édition du journal.

Combien : Des coûts de dépôt de 30\$ / mètre cube pour l'année 2022 vous seront facturés via votre compte de taxes municipales de l'année 2023. Ainsi, par l'application de cette stratégie, les producteurs acéricoles enregistrés au MAPAQ bénéficieront d'un crédit de taxes agricoles pour ces frais de dépôt.

## Objectifs du programme :

- Faciliter la récupération et le recyclage de vos tubulures en fin de vie utile et de leur offrir une deuxième vie dans d'autres matériaux;
- Contribuer à diminuer l'empreinte environnementale de vos activités tout en respectant la Loi sur la qualité de l'environnement qui interdit tous types de dépôts de matières résiduelles dans l'environnement.

**JOUR D'OUVERTURE**

Centre de l'Érable  
990 Route 265 N, Plessisville

Adm: 819-362-2473 Centre: 819-621-7298  
Heures d'ouverture  
Lundi-Mardi-Mercredi 8:00 à 17:00  
Vendredi 8:00 à 15:00  
Samedi 9:00 à 12:00

2022

JANVIER							FÉVRIER						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
26	27	28	29	30	31	1	30	31	1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28	1	2	3	4	5
30	31	1	2	3	4	5							

MARS							AVRIL						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
27	28	1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31	1	2	24	25	26	27	28	29	30

MAI							JUIN						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7	29	30	31	1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	29	30	1	2

JUILLET							AOÛT						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
26	27	28	29	30	1	2	31	1	2	3	4	5	6
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31	1	2	3
31	1	2	3	4	5	6							

SEPTEMBRE							OCTOBRE						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
28	29	30	31	1	2	3	25	26	27	28	29	30	1
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
25	26	27	28	29	30	1	23	24	25	26	27	28	29
							30	31	1	2	3	4	5

NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
30	31	1	2	3	4	5	27	28	29	30	1	2	3
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
27	28	29	30	1	2	3	25	26	27	28	29	30	31

TARIFS 30\$/mètre cube matériaux construction 30\$/tonne béton et asphalte  
40\$/mètre cube bandeaux d'asphalte 30\$/mètre cube tubulure\*  
\* Producteur acéricole de municipalités participantes

Tarif sujet à changement sans pré-avis  
Mise à jour: 2021-11-23

Opéré par A. Grégoire & Fils Ltée  
323 Rang du Golf, Plessisville, Qc G6L2Y2

## Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	10 h à 19h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 h à 16 h
SAMEDI	9 h 30 – 11 h



# Loisirs, culture & activités

## Horaire Bibliothèque

Veillez prendre note que la bibliothèque reprendra son horaire d'été à partir du 1er juin!

Heures d'ouverture:  
 Lundi : Fermé  
 Mardi : 13 h à 19 h  
 Mercredi : Fermé  
 Jeudi : 10 h à 12 h - 13 h à 18 h  
 Vendredi : 13 h à 16 h  
 Samedi : Fermé



## Camp de jour 2022

Vous avez jusqu'au 31 mai pour inscrire votre enfant au camp de jour. Vous avez simplement à téléphoner au bureau municipal au 819 362-2712 poste 4402 pour plus de détails. (places limitées)

### Coût par enfant :

Temps plein 5 jours/semaine :  
 résident: 270\$, non-résident: 520\$  
 Temps partiel 3 jours/semaine :  
 résident: 170\$, non-résident : 320\$  
 Tarif familial pour le 2ème enfant et plus

Possibilité d'inscrire votre enfant à la semaine. Le coût par semaine est de 60\$

### Semaines de la construction:

1 semaine 5 jours/semaine : 55\$  
 2 semaines 5 jours/semaine : 100\$  
 2 semaine 3 jours/semaine : 70\$  
 À la journée : 15\$/enfant

### Journées supplémentaires :

15\$/jours par enfant.  
 15 au 23 août 2022



## Club de marche

Pour tous ceux qui aiment marcher, mais pas seul, notre club de marche est votre meilleur allié ! Rejoindre un club de marche, c'est rejoindre un groupe heureux de marcher ensemble, de se découvrir, de découvrir de nouveaux horizons et de partager la passion qu'ils portent à leur municipalité.

Cette activité s'adresse aux adultes de tous âges et de tous niveaux de forme physique. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable au 819 362-2712 poste 4402.

---

## Triathlon familial C.A.R.É

Tu aimerais relever un défi avec les gens que tu aimes? Tu veux faire bouger tes enfants ou les initier au sport?

Inscris-toi au Triathlon, volet FAMILIAL, organisé par le Centre Aquatique Régional de l'Érable. Pour une troisième édition, le CARÉ vous retrouve pour débiter la saison de estivale du bon pied! Les profits du triathlon vont au Centre Aquatique Régional de l'Érable pour améliorer le matériel utilisé lors des cours de natation. Les distances pour le triathlon sprint : 750 m (natation), 20 km (vélo) et 5 km (course) et pour le triathlon familial : 100 m (natation), 3 km (vélo) et 1,5 km (course) que tous les membres de la famille doivent réaliser ensemble.

Quand? 29 mai 2022 dès 10h00

Où? Départ au CARÉ et arrivée au Parc Multisports de Princeville

Combien? 50\$

Cet événement de type caritatif et récréatif est une belle porte d'entrée dans le monde du triathlon. Sans pression et avec beaucoup de plaisir, voilà l'esprit même de notre événement!

Inscription au Centre aquatique régional de l'Érable



## Les feux extérieurs (foyer réglementaire)

Avant de faire un feu en plein air, assurez-vous qu'il n'y a aucune restriction en vigueur, veillez à avoir une source d'eau à portée de main ainsi qu'un emplacement sécuritaire et gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles. Avant de quitter, éteignez-le et vérifiez que toutes les braises sont complètement refroidies.

## Permis de feux

Certains feux à ciel ouvert nécessitent l'obtention d'un permis. À cet effet, vous devez communiquer avec Jean-Marc Boucher du Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable (SSIRÉ) de la MRC au 819 362-2333 poste 1254. Toutefois, puisque les bureaux de la MRC ferment à midi le vendredi, le SSIRÉ recommande que les demandes de permis leur soient transmises à l'avance, soit du lundi au jeudi, si vous prévoyez allumer un feu nécessitant un permis. Nous vous rappelons que le permis est sans frais.

Puisqu'aucun permis ne peut être émis en dehors des heures d'ouvertures de la MRC de L'Érable, nous comptons sur vous pour le demander à l'avance et vous remercions de votre collaboration.

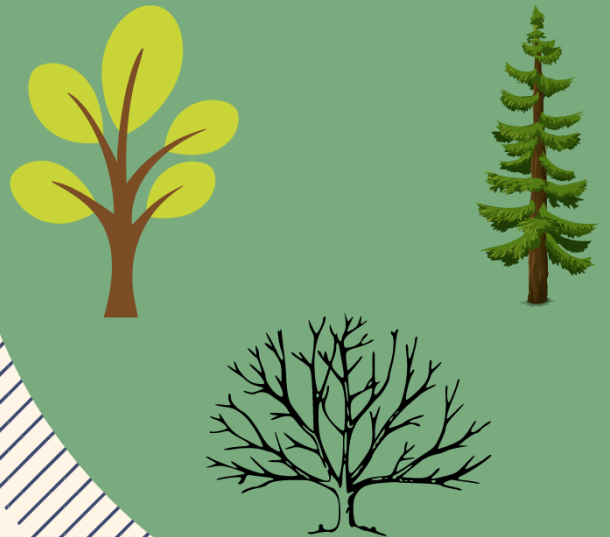
# JOURNÉE DE DÉPÔT

## RDD 2022

### 28 MAI 2022

**SAMEDI 28 MAI 2022**  
**DE 9 H À 12 H**  
**GARAGE MUNICIPAL**  
**(À L'ARRIÈRE DE L'ÉDIFICE**  
**MUNICIPAL)**  
**290, ROUTE 165 SUD,**  
**PLESSISVILLE**

**DISTRIBUTION D'ARBRES**



**COLLECTE RDD**

